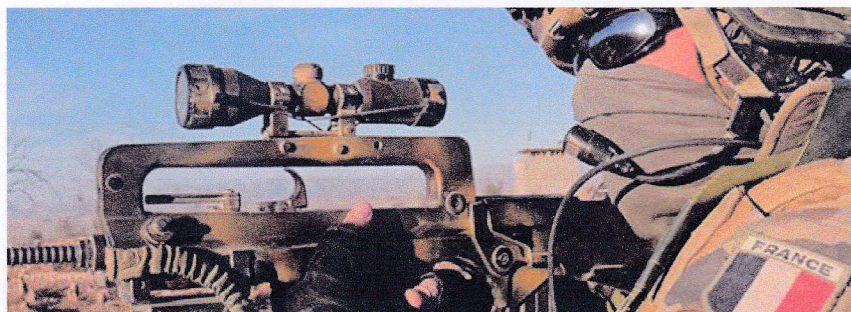


Mécomptes publics

Défense, à 5 milliards d'euros près

Le nécessaire surcroît de financement de l'armée française pour atteindre la cible de l'Otan est limité



par François Ecalle

En 2014, l'Otan a demandé à ses membres de porter les crédits militaires, pensions comprises, à au moins 2,0 % du PIB, sans fixer d'échéance précise. Le budget de la Défense voté par le Parlement français représente 1,8 % du PIB en 2016. Parmi les grands pays européens, seul le Royaume-Uni dépasse la cible de l'Otan, avec un budget de 2,2 % du PIB, et les crédits militaires de la Pologne sont juste de 2,0 % du PIB. En revanche, le budget américain de la défense représente 3,5 % du PIB des États-Unis.

Le chef d'état-major des armées Pierre de Villiers s'est exprimé exceptionnellement fin décembre dans la presse pour souligner la nécessité d'une augmentation du budget de la Défense permettant d'atteindre la cible de 2,0 % du PIB avant la fin du prochain quinquennat.

“Les effectifs des armées françaises ont fortement diminué du fait d'importantes réformes, mais leur masse salariale a augmenté. L'efficacité des dépenses militaires doit être encore améliorée dans de nombreux domaines”

Au cours des dix dernières années, les dépenses militaires ont été à peu près stables, en pourcentage du PIB, en France comme dans les principaux pays européens. Les effectifs des armées françaises ont fortement diminué du fait d'importantes réformes, mais leur masse salariale a augmenté. L'efficacité des dépenses militaires doit être encore améliorée dans de nombreux domaines et les efforts d'économie doivent être poursuivis.

L'ambiguïté des pensions

Compte tenu de la guerre contre le terrorisme, du contexte international et de la nécessité de remplacer beaucoup d'équipements dans les prochaines années, le budget de la Défense doit néanmoins être relevé pour atteindre 2,0 % du PIB.

Les crédits supplémentaires nécessaires pour que la France respecte la règle fixée par l'Otan (0,2 % du PIB, soit 5 milliards d'euros) sont limités au regard du poids total de ses dépenses publiques (57 % du PIB). Ils peuvent donc être trouvés sans remettre en cause la nécessaire réduction de l'ensemble de nos dépenses publiques.

“Les crédits supplémentaires nécessaires peuvent être trouvés sans remettre en cause la nécessaire réduction de l'ensemble de nos dépenses publiques”

Il y a toutefois une ambiguïté dans les demandes budgétaires des armées qui doit être levée, car elles portent le plus souvent sur les crédits hors pensions, conformément à l'usage dans les débats budgétaires français. La présentation habituelle des crédits militaires inscrits dans la loi de finances pour 2017 montre ainsi qu'ils s'élèvent à 32,7 milliards d'euros, soit 1,4 % du PIB, ce qui correspond au montant hors pensions.

Ce n'est pas la bonne référence à retenir pour mesurer l'écart qui reste à combler par rapport à la cible fixée par l'Otan, qui est définie en incluant les pensions. Il faut seulement majorer le budget de la défense de 0,2 % du PIB (5 milliards d'euros), ce qui devrait être suffisant si son efficacité est améliorée, et non de 0,6 % du PIB (13 milliards d'euros) comme le suggèrent parfois les représentants du ministère de la Défense.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François ECALLE.

Par François Ecalle

Publié le 12/01/2017

Rubriques : Mécomptes publics | Budget | Défense | Etat | International